FAQ bases en prévention

A qui est destinée l'autoformation « acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ?
Cette autoformation est destinée à toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail et à tout futur apprenant ou formateur devant valider des prérequis obligatoires pour s'inscrire à certaines formations.

Y a-t-il des prérequis pour suivre cette formation en ligne ?
Non, la formation s'adresse à toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail.

J'ai débuté l'autoformation « Acquérir des bases en prévention » mais je ne parviens plus à me connecter à mon espace pour terminer ma formation.
Si vous avez dépassé le temps qui vous était imparti (3 mois à compter de votre première connexion), vous ne pouvez plus accéder au produit d'autoformation.
Si vous suivez cette autoformation dans le cadre d'un pré requis pour une autre formation (SST, PRAP, etc.) contactez le responsable de cette formation qui vous conseillera en fonction de la date de démarrage de la formation, des possibilités de report éventuel, etc.
Pour tout autre cas, contactez assistance.fad@inrs.fr pour connaître les modalités de réinscription.

Je suis en cours d'autoformation « Acquérir des bases en prévention ». Que se passera-t-il si je ne valide par l'un des modules au terme de 3 essais ?
Dans ce cas, votre formation n'est pas validée (statut : en échec). Il vous est possible de vous réinscrire en contactant assistance.fad@inrs.fr pour connaître les modalités.
Si vous suivez cette autoformation dans le cadre d'un pré requis pour une autre formation (SST, PRAP, etc.) contactez le responsable de cette formation qui vous conseillera en fonction de la date de démarrage de la formation, des possibilités de report éventuel, etc."

Comment s'inscrire à cette formation ?
Il suffit de remplir en ligne le bulletin d'inscription accessible depuis le site www.inrs.fr. Vous recevrez ensuite vos identifiants par courrier postal ou par mail.

Quelle est la durée de cette formation ?
La durée moyenne de travail est estimée à 20 heures. Vous disposez de 3 mois pour réaliser cette formation (Attention : ce délai de 90 jours court à partir de votre première connexion).

Combien coûte cette formation ?
La formation est entièrement prise en charge par l'INRS et donc gratuite pour vous.

Comment cette autoformation est-elle sanctionnée ?
La validation des quatre modules permet d'accéder à une attestation de réussite (format pdf). Cette attestation doit être téléchargée et sauvegardée en local pour être imprimée à la demande. (Aucun duplicata ne sera délivré).
Elle vous sera demandée en cas d'inscription à certaines formations.

Quelle est la durée de validité de l'attestation de réussite ?
Sa validité n'est pas limitée dans le temps.

Cette formation peut-elle être suivie dans le cadre du DIF ?
Il s'agit d'une autoformation en ligne et elle ne s'inscrit pas dans le cadre de la formation professionnelle continue (elle ne peut être imputée au titre du plan formation, notamment en DIF).

Combien de fois peut-on repasser les quiz en fin de chaque module ?
Vous disposez de 3 essais pour chacun des modules.

Que se passe-t-il en cas d'échec à l'un des modules ?
La formation n'est pas validée (statut : en échec). Il faut procéder à une nouvelle inscription, dans la limite de 3 inscriptions. Au-delà, vous devrez attendre 1 an pour toute nouvelle inscription à cette autoformation.

Puis-je suivre ma formation à la fois depuis mon domicile, depuis mon entreprise ou même depuis l'étranger ?
Cette formation est entièrement en ligne et votre parcours est enregistré sur le site qui l'héberge (rien n'est téléchargé en local). Vous pouvez donc la commencer à votre domicile puis la poursuivre dans votre entreprise ou de tout autre endroit dans le monde à condition de disposer d'un accès à Internet. De même, les matériels et logiciels de navigation utilisés peuvent être différents d'un endroit à l'autre.